

Programme de Développement Agricole Forces Armées et Jeunesse (PDAAJ)

Une initiative conjointe Forces Armées du Sénégal et Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage (MASAE) du SENEGAL



LEGACY PROGRAMME

Transformer la terre, la jeunesse et le devoir en moteurs de prospérité agricole et de renouveau civique



MASAE

Ministère de l'Agriculture, de la
Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage



Table des matières

1. Contexte	3
2. Alignement stratégique avec la Vision 2050 du Sénégal	4
3. Théorie du changement	6
4. Portée et ciblage.....	10
Population cible	10
Parties prenantes secondaires	11
Stratégie d'inclusion.....	11
Portée attendue	11
1. Objectifs du projet.....	12
6. Composantes et sous-composantes	13
Composante 1 : Chaînes de valeur agricoles viables et exploitations soutenues par le système militaire	13
Composante 2 : Citoyenneté des jeunes et programmes d'engagement civique ..	14
Composante 3 : Gestion du projet, coordination et systèmes de connaissance ...	15
7. Stratégie de durabilité	16
7.1. Durabilité institutionnelle	16
7.2. Durabilité financière	16
7.3. Appropriation par la jeunesse et continuité civique	17
7.4. Durabilité environnementale	17
8.1. Coût estimatif du programme	17
9. Structure organisationnelle et de gestion	19
9.1. Institutions principales de mise en œuvre	19
9.2. Comité de pilotage du projet (CPP)	20
9.3. Unité de gestion du projet (UGP)	20
9.4. Unités de mise en œuvre sur le terrain (UMT)	21
9.5. Bureau de facilitation des partenariats et du secteur privé	21
10. Matrice des risques.....	22
11. Cadre logique	24

1. Contexte

Le Sénégal compte parmi les pays les plus jeunes au monde, avec près de 70 % de sa population âgée de moins de 35 ans (ANSD, 2023a). Le pays fait face à un double défi : le chômage élevé des jeunes et la sous-utilisation des actifs nationaux stratégiques pour attirer la jeunesse dans les systèmes agro-alimentaires, l'agriculture et le développement civique. Malgré des progrès économiques constants, plus de 60 % de la population sénégalaise a moins de 25 ans ; une large part demeure sans accès à un emploi stable, à des terres productives ou à une formation professionnelle. Beaucoup se concentrent dans les grandes villes ou tentent de migrer vers l'Europe par tous les moyens. Parallèlement, les zones rurales connaissent une stagnation des chaînes de valeur agricoles due à des infrastructures faibles, un accès limité aux marchés, une migration rurale persistante et une innovation insuffisante pour mobiliser la jeunesse et transformer les systèmes alimentaires.

Les Forces armées sénégalaises sont reconnues et respectées à l'échelle africaine et internationale. Elles ont historiquement contribué aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à des programmes de reconstruction dans les zones de conflit, au développement d'infrastructures et à la réponse aux catastrophes. Cependant, leur potentiel en tant que partenaire des projets nationaux de développement – en particulier dans la transformation de la jeunesse et la modernisation agricole – reste encore sous-exploité. Les zones militaires du Sénégal disposent de larges superficies de terres arables, de ressources humaines disciplinées, d'une capacité logistique et d'un savoir-faire technique et industriel permettant d'assurer les plus hauts standards d'efficacité et de qualité dans l'exécution des projets. Ces atouts peuvent être reconfigurés en moteurs de transformation rurale et d'autonomisation civique, contribuant au nouveau récit national de transformation des systèmes alimentaires, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE) et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Sénégal, en collaboration avec l'AGRA, le Forum africain sur les systèmes alimentaires et d'autres partenaires sectoriels, conçoit un programme stratégique visant à appuyer une vision unifiée des initiatives publiques dans les systèmes agro-alimentaires.

Ce programme, intitulé **Programme de Développement Agricole de l'Armée et de la Jeunesse (PDAAJ)**, fruit d'une collaboration entre le MASAE, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et les Forces armées du Sénégal, vise à promouvoir une transformation inclusive des systèmes alimentaires et à renforcer la citoyenneté des jeunes dans le secteur agro-alimentaire. En tirant parti de l'expertise technique et industrielle des Forces armées sénégalaises, le projet ambitionne d'atteindre des normes élevées d'efficacité et de qualité, conformes aux standards internationaux, tout en favorisant l'esprit civique des jeunes.

En investissant dans l'aménagement et la restauration des terres, le développement de chaînes de valeur agricoles viables, la formation civique, la digitalisation des services agricoles, la gestion des importations et exportations, ainsi que dans des systèmes

intégrés de connaissance, de mentorat et de coaching inspirés de la discipline militaire, l'initiative mettra à profit l'avantage comparatif des Forces armées sénégalaises pour transformer les systèmes alimentaires du pays.

Ce partenariat public-armée-jeunesse vise à accroître la productivité agricole, à soutenir la création de valeur par le développement et la restauration des terres, à lutter contre le chômage structurel, à développer les compétences des jeunes, à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à favoriser la cohésion nationale et à offrir des perspectives durables et dignes à la jeunesse sénégalaise, notamment celle issue ou en transition du service militaire. Le programme servira également de modèle reproductible pour des stratégies africaines innovantes reliant les institutions de défense aux priorités de développement, en cohérence avec la Vision 2050 du Sénégal, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durable (ODD).

2. Alignement stratégique avec la Vision 2050 du Sénégal

Le Programme de Développement Agricole de l'Armée et de la Jeunesse (PDAAJ) s'aligne pleinement sur les cadres nationaux, continentaux et internationaux qui mettent l'accent sur la transformation des systèmes alimentaires, la résilience climatique et la croissance économique inclusive. En réorientant les terres, la main-d'œuvre et la logistique militaires vers une agriculture durable, l'emploi des jeunes et la formation civique, le programme renforce l'engagement du Sénégal en faveur de la réforme structurelle, du développement fondé sur la sécurité et de la planification nationale intégrée au service de la jeunesse.

Au niveau national, le programme soutient directement la **Vision 2050** du nouveau gouvernement, ainsi que les plans décennal et quinquennal et le plan sectoriel du MASAE sur la souveraineté alimentaire, qui mettent l'accent sur le développement du capital humain, la modernisation agricole et l'employabilité des jeunes comme leviers de croissance inclusive. À travers la Vision 2050 et la Stratégie de promotion de l'emploi des jeunes, le programme favorise la création de corridors économiques viables, la diversification des moyens de subsistance ruraux et le renforcement des chaînes de valeur locales. Il s'inscrit également dans la Stratégie nationale d'aménagement du territoire, en décentralisant les infrastructures agricoles et les opportunités économiques à travers les implantations militaires réparties sur l'ensemble du pays.

L'initiative illustre aussi le rôle évolutif du **ministère des Forces armées** dans le développement national, en positionnant les ressources et capacités militaires comme composantes d'un partenariat civilo-militaire productif qui renforce les institutions et favorise la paix par l'opportunité.

À l'échelle régionale, le programme est étroitement aligné sur l'**Agenda 2063 de l'Union africaine**, notamment l'Aspiration 1 (« Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ») et l'Aspiration 6 (« Une Afrique dont le développement est centré sur les populations, reposant sur le potentiel de sa jeunesse

et de ses femmes »). Il contribue aux objectifs du **Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA/CAADP)** en favorisant une croissance agricole, la souveraineté alimentaire et les échanges régionaux. Il renforce aussi la **Charte africaine de la jeunesse**, qui préconise un accès accru à la formation, à l'emploi et à l'engagement civique, ainsi que la **Déclaration de Kampala sur la jeunesse dans les systèmes agro-alimentaires**.

En intégrant les infrastructures de défense aux systèmes alimentaires, cette initiative soutient de manière unique la stratégie de l'UA « Faire taire les armes », démontrant comment le développement et la sécurité peuvent se renforcer mutuellement et contribuer à la stabilité régionale.

Alignement avec les piliers stratégiques de l'AGRA

Le programme s'appuie sur la **Stratégie 2030 de l'AGRA**, en mettant en avant quatre axes d'intervention principaux :

- **Renforcement des capacités de l'État**, en intégrant l'initiative dans les institutions nationales clés telles que le ministère de l'Agriculture, le ministère des Forces armées et la Direction de la formation professionnelle ;
- **Promotion de systèmes alimentaires résilients**, en intégrant l'agriculture intelligente face au climat, l'agro-transformation et l'utilisation durable des terres dans les projets à direction militaire ;
- **Création d'emplois pour les jeunes**, par la formation professionnelle, l'incubation d'entreprises et l'appui à l'entrepreneuriat agro-alimentaire ;
- **Stimulation de l'engagement du secteur privé**, en mobilisant les contributions des fabricants d'équipements, des institutions de formation et des partenaires logistiques dans le cadre d'un modèle de collaboration public-privé-militaire.

Alignement avec les Objectifs de développement durable (ODD)

À l'échelle mondiale, le programme contribue à plusieurs ODD :

- **ODD 1 – Pas de pauvreté** : création d'activités génératrices de revenus dans les zones rurales défavorisées ;
- **ODD 2 – Faim zéro** : amélioration de la production, du stockage et de la transformation alimentaires locales ;
- **ODD 4 – Éducation de qualité** : mise en place de programmes de formation professionnelle et d'éducation civique pour les jeunes ;
- **ODD 8 – Travail décent et croissance économique** : promotion de l'agro-entrepreneuriat et de la création d'emplois ;
- **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques** : adoption de technologies intelligentes face au climat et de pratiques agricoles résilientes ;
- **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces** : démonstration de la manière dont les partenariats civil-militaires productifs peuvent favoriser la paix et la cohésion nationale.

3. Théorie du changement

Le **Programme de Développement Agricole de l'Armée et de la Jeunesse (PDAAJ)** vise à transformer les forces militaires, les capacités et les actifs sous-utilisés en pôles productifs dédiés au développement des jeunes, à l'innovation agro-entrepreneuriale et à la cohésion nationale.

Il repose sur la conviction que, lorsque les jeunes – notamment ceux issus des zones rurales, périurbaines ou défavorisées – disposent de compétences pratiques, d'une formation fondée sur des valeurs et d'un accès à des ressources productives, ils peuvent devenir à la fois des **agro-entrepreneurs prospères et des citoyens responsables**. Les Forces armées, le secteur agricole et les institutions de jeunesse peuvent, ensemble, transformer les systèmes alimentaires du pays en s'appuyant sur les atouts propres à chaque secteur.

Le programme est structuré autour de **trois résultats interconnectés** :

Résultat 1 : Modèles de développement agricole viables à travers le pays

Ce résultat met l'accent sur la valorisation des terres militaires et domaniales, des capacités logistiques et de la discipline institutionnelle pour créer des modèles agricoles inclusifs ayant la jeunesse au centre.

Grâce à la conversion de certaines terres militaires et étatiques en **pôles de production et de transformation agro-alimentaire**, le programme formera et accompagnera les jeunes dans l'agriculture intelligente face au climat, la gestion post-récolte et le développement d'entreprises agricoles.

Les groupes de petits producteurs et les coopératives de jeunes seront intégrés dans des chaînes d'approvisionnement structurées, soutenues par des unités de production dirigées par l'armée.

De plus, les Forces armées pourront établir des **partenariats public-privé** avec le gouvernement afin de valoriser les terres sous-exploitées.

Hypothèses clés :

- Les jeunes et les militaires, y compris les anciens combattants, sont motivés à s'engager dans l'agriculture lorsque les perspectives de revenus et de propriété sont claires.
- L'armée dispose de l'infrastructure logistique et de l'autorité sociale nécessaires pour soutenir des modèles agricoles disciplinés et efficaces.
- Les jeunes et les anciens combattants s'engagent à mettre en œuvre des **fermes-écoles et ranchs modèles**, pratiques, immersifs et régionaux, menant à des carrières réussies dans le secteur agro-alimentaire.

Résultat 2 : Jeunes autonomisés en tant que citoyens responsables et leaders communautaires

Au-delà de la formation technique, le programme investit dans **l'éducation civique, le développement du leadership et la cohésion sociale**. Inspirés par l'éthique militaire fondée sur la discipline, le service et la fierté nationale, les jeunes sélectionnés suivront des programmes structurés de citoyenneté comprenant des **camps de leadership**, des activités de volontariat, la **médiation de conflits** et des formations à la **gestion des catastrophes**. Ce résultat vise à former une jeunesse actrice de paix, de résilience et d'unité nationale. Le programme soutiendra la montée en puissance des **programmes de compétences axés sur les jeunes** et explorera des moyens d'équiper ceux-ci de compétences numériques, mécanisées, climato-intelligentes et orientées vers le service afin d'innover dans le secteur.

Hypothèses clés :

- Les principes militaires de service et de responsabilité peuvent être positivement adaptés au développement des jeunes pour créer des emplois et transformer le secteur.
- L'éducation civique réduit la marginalisation sociale et favorise une participation pacifique et productive.

Résultat 3 : Gestion de projet efficace, apprentissage et intégration des politiques publiques

Le troisième résultat garantit une mise en œuvre **stratégique, transparente et évolutive**.

Une **Unité de gestion du projet (UGP)** dédiée coordonnera toutes les activités, assurera un suivi-évaluation rigoureux et documentera les enseignements tirés pour les besoins de formulation des politiques nationales.

Des **plateformes de connaissance** seront mises en place pour partager les réussites et créer des modèles reproductibles dans d'autres secteurs et régions du Sénégal.

Hypothèses clés :

- Une forte coordination entre le **ministère des Forces armées**, le **ministère de l'Agriculture**, le **ministère de la Jeunesse** et les autres parties prenantes garantira l'alignement et l'efficacité du programme.
- Les leçons tirées de la mise en œuvre pourront alimenter de **larges partenariats public-privé-société civile** dans le développement des jeunes et l'agro-entrepreneuriat.
- Le gouvernement pourra intégrer le programme dans le **budget national** afin d'en assurer la pérennité.

L'impact à long terme du programme sera mesuré à travers :

- La réduction du chômage des jeunes ;
- Le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires ;
- L'amélioration de l'engagement civique ;
- Une meilleure intégration entre les objectifs de développement civils et militaires.

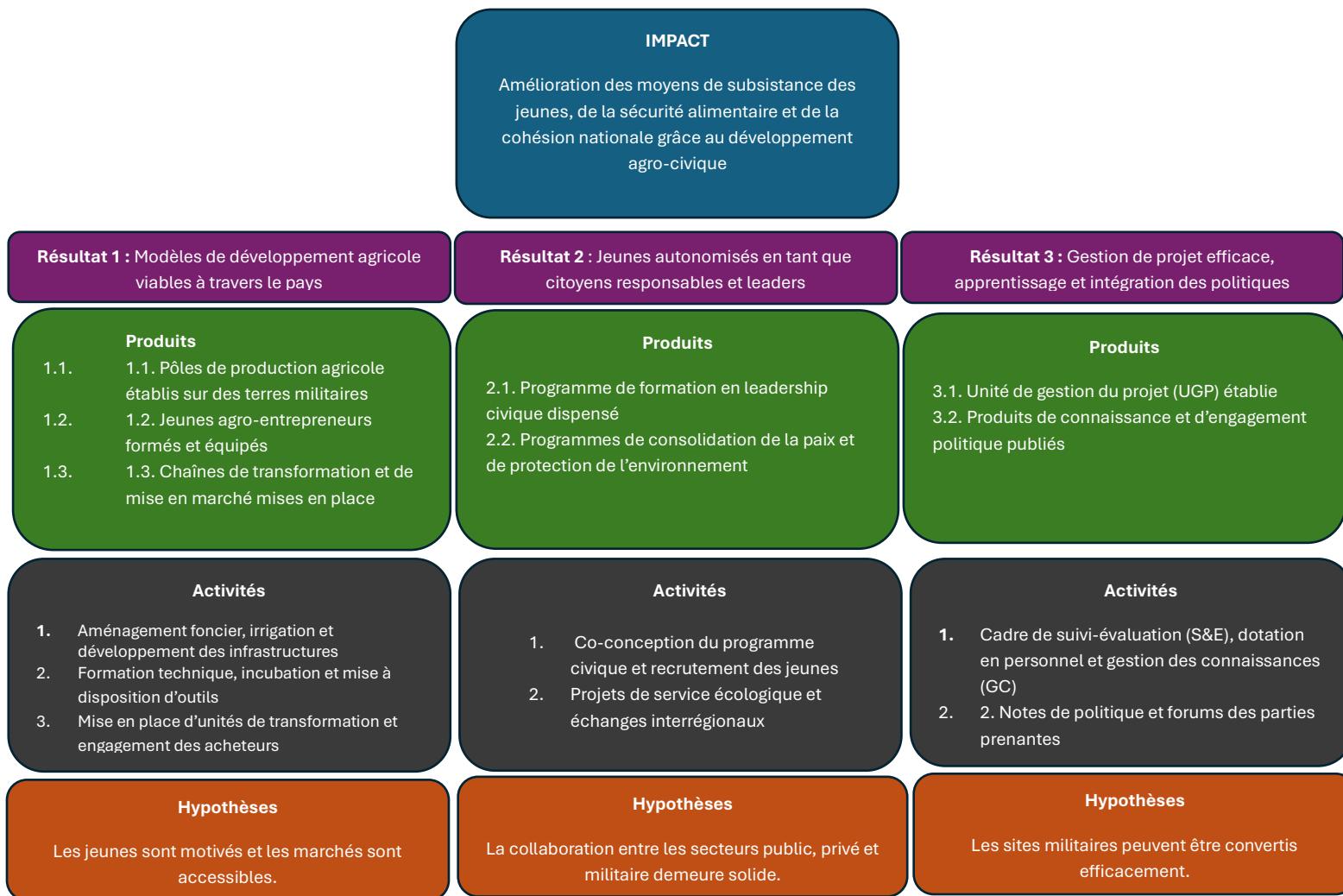


Figure 1. Théorie du changement

4. Portée et ciblage

4.1. Portée géographique

Le **Programme de Développement Agricole de l'Armée et de la Jeunesse (PDAAJ)** est une initiative nationale innovante conçue pour combler les écarts entre le chômage des jeunes, le sous-développement rural et la faible participation civique. Il vise à transformer les **capacités, la logistique, les compétences et les actifs militaires** en plateformes d'innovation agricole et de construction de la citoyenneté.

Le programme sera mis en œuvre à titre pilote dans des zones stratégiquement sélectionnées, notamment **les zones militaires à travers le Sénégal**, en particulier dans **les régions périurbaines et rurales défavorisées**, où les infrastructures, les terres et les capacités de formation peuvent être rapidement mobilisées et étendues.

Le programme adoptera un **déploiement progressif et modulaire** afin de permettre une personnalisation régionale et un apprentissage continu. La **Phase I** se concentrera sur **deux à trois sites de démonstration** présentant un potentiel de **regroupement agro-industriel**, avant une extension vers d'autres zones, fondée sur les leçons tirées de l'expérience.

L'initiative sera pleinement intégrée dans les cadres institutionnels du **ministère des Forces armées**, du **ministère de la Jeunesse**, et du **ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE)**, avec une **coordination assurée par l'AGRA** et d'autres partenaires techniques.

Les **régions prioritaires** comprendront les **bases militaires et les centres de formation** situés dans les périphéries de **Dakar, Thiès, Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor**, ainsi que d'autres zones où le gouvernement pourra mettre à disposition des terres pour les infrastructures et l'aménagement agricole, là où les terres sont disponibles et la densité de jeunes est élevée.

Un **dispositif de rayonnement satellite** s'étendra également aux communautés rurales environnantes, afin de relier les jeunes civils et les agriculteurs aux **chaînes de valeur structurées** autour des pôles dirigés par l'armée.

Population cible

Le programme cible les **jeunes âgés de 18 à 35 ans**, en mettant un accent particulier sur :

- **Les jeunes ruraux sans emploi ou sous-employés**, notamment ceux ayant un accès limité à l'éducation formelle ;

- Les **jeunes en transition hors du service militaire** ou ayant déjà bénéficié d'une formation et de valeurs militaires ;
- Les **femmes actives dans l'agro-industrie** ou dans des rôles de leadership communautaire, bénéficiant d'un accompagnement spécifique pour leur inclusion dans les formations et le développement d'entreprises ;
- Les **jeunes issus de communautés vulnérables**, exposés à l'exclusion sociale, au désengagement ou à la migration irrégulière.

Parties prenantes secondaires

- **Le personnel militaire et les anciens combattants** en reconversion vers des rôles dans le développement agricole ou civique ;
- **Les gouvernements locaux et les municipalités**, qui soutiennent le développement territorial et l'emploi des jeunes ;
- **Les institutions d'éducation civique, ONG et organisations religieuses** impliquées dans le leadership des jeunes et la consolidation de la paix ;
- **Les acteurs du secteur privé** — notamment les entreprises agroalimentaires, les institutions financières et les fournisseurs d'intrants — qui appuieront le développement des chaînes de valeur et l'intégration des entreprises.

Stratégie d'inclusion

Afin de garantir l'équité et la représentativité, le programme :

- Appliquera un **quota minimum de 30 % de participation féminine** dans toutes les cohortes de formation ;
- Mettra en œuvre des **mécanismes de sensibilisation et de sélection communautaires**, en partenariat avec les autorités locales et les coopératives de jeunes ;
- Offrira des **bourses et allocations ciblées** pour permettre la participation des jeunes issus de milieux à faibles revenus ;
- Garantira des **infrastructures inclusives pour les personnes en situation de handicap**, ainsi qu'un **accompagnement psychosocial** sur les sites de formation.

Portée attendue

Au cours des **trois premières années**, le programme visera à :

- **Former et encadrer au moins 5 000 jeunes**, dont **60 %** seront intégrés dans un emploi ou une entreprise agroalimentaire au cours de la phase pilote ;

- **Établir ou renforcer 40 fermes et ranchs modèles**, immersifs et pratiques, pour favoriser la création de carrières réussies dans le secteur agroalimentaire pour les jeunes et les soldats ;
- **Améliorer la productivité et l'accès au marché de 5 000 jeunes petits exploitants agricoles**, grâce à leur intégration dans les chaînes de valeur ;
- **Mobiliser plus de 3 000 membres des communautés locales** à travers des initiatives d'éducation civique et de service communautaire.

1. Objectifs du projet

L'objectif général du **Programme de Développement Agricole de l'Armée et de la Jeunesse (PDAAJ)** est de **transformer les systèmes alimentaires** en utilisant les infrastructures, la doctrine et la logistique militaires, ainsi que les actifs gouvernementaux sous-exploités, en une **plateforme d'emploi durable pour les jeunes, d'innovation agricole et de construction nationale**.

En alignant le développement des chaînes de valeur agroalimentaires sur la formation civique, le programme vise à **autonomiser la jeunesse sénégalaise** afin qu'elle devienne une force **productive, résiliente et responsable**, contribuant activement au **développement national** et à la mise en œuvre de la **Vision 2050**.

Objectifs spécifiques

1. Établir des modèles et exploitations agroalimentaires viables sur des chaînes de valeur agricoles sélectionnées grâce à des systèmes appuyés par l'armée

- Convertir les **terres et la logistique militaires et publiques sous-utilisées** en écosystèmes agricoles productifs soutenant la culture, l'élevage et la transformation agroalimentaire ;
- Permettre aux **entreprises dirigées par des jeunes** de s'intégrer dans des chaînes de valeur structurées, via l'accès à la formation, aux intrants, aux débouchés commerciaux et aux services de développement des entreprises ;
- Créer des **modèles économiques public-militaire** plaçant la jeunesse au centre de la chaîne d'approvisionnement ;
- Promouvoir des **pratiques agricoles résilientes face au climat** et la **souveraineté alimentaire locale**, en cohérence avec les objectifs nationaux de sécurité alimentaire.

2. Former une génération de citoyens responsables grâce à une formation civique structurée

- Offrir des **programmes d'éducation civique** axés sur le leadership, le service communautaire, les valeurs nationales, la résolution des conflits et la gestion environnementale ;
- Instaurer une **culture de discipline, de volontariat et d'apprentissage par le service**, inspirée de l'éthique militaire et réorientée vers le développement social ;
- **Renforcer l'identité et la cohésion des jeunes** à travers les différentes régions, en réduisant la marginalisation et en favorisant la consolidation de la paix.

3. Assurer une gestion de projet solide, un apprentissage continu et une intégration institutionnelle durable

- Mettre en place une **structure de gouvernance et de coordination robuste** pour gérer la mise en œuvre, les partenariats et l'engagement des parties prenantes ;
- Institutionnaliser un **système de gestion des connaissances** pour suivre l'impact, faciliter l'apprentissage et soutenir le dialogue politique et l'élargissement du programme ;
- Créer un **modèle de financement et d'exploitation durable** impliquant les secteurs public, privé et militaire afin d'assurer la viabilité à long terme et la reproductibilité du programme.

6. Composantes et sous-composantes

Le **Programme de Développement Agricole de l'Armée et de la Jeunesse (PDAAJ)** sera mis en œuvre à travers **trois composantes interconnectées** combinant la transformation des infrastructures, le renforcement des capacités et la gouvernance institutionnelle. Chaque composante se renforce mutuellement afin de garantir la **pérennité opérationnelle, la viabilité économique et les bénéfices nationaux à long terme**.

Composante 1 : Chaînes de valeur agricoles viables et exploitations soutenues par le système militaire

Cette composante vise à exploiter le **potentiel productif des actifs militaires** (terres et logistique) et la **discipline institutionnelle** afin d'établir des chaînes de valeur agricoles inclusives et résilientes au climat, créant des emplois et des opportunités entrepreneuriales pour les jeunes.

Sous-composantes :

1.1. Pôles de production agricole et modèles économiques / exploitations :
Établir des **zones agricoles performantes** sur des sites militaires réaffectés pour la culture, l'horticulture et l'élevage, avec des **fermes et ranchs de formation** destinés à l'engagement des jeunes selon des modèles économiques éprouvés.

1.2. Incubation d'entreprises agroalimentaires pour les jeunes :
Fournir une **formation technique**, des **kits de démarrage** et un **accompagnement entrepreneurial** aux jeunes agro-entrepreneurs.

1.3. Valorisation et transformation agroalimentaire :
Mettre en place des **unités de transformation mobiles et fixes**, gérées par des **coopératives de jeunes formés**, pour la transformation des céréales, produits laitiers, fruits et tubercules.

1.4. Accès au marché et systèmes d'approvisionnement en intrants :
Renforcer les **chaînes d'approvisionnement en intrants** (semences, outils, services vétérinaires) et relier les producteurs aux **acheteurs institutionnels et commerciaux**.

1.5. Agriculture durable et intelligente face au climat :
Promouvoir l'**agroécologie**, la **santé des sols** et les **technologies de gestion de l'eau** afin de renforcer la résilience et la souveraineté alimentaire.

Composante 2 : Citoyenneté des jeunes et programmes d'engagement civique

Cette composante vise à inculquer aux jeunes les **valeurs nationales, le leadership et la conscience civique**, en adaptant les programmes militaires de formation civique réussis en **modules de formation structurés orientés vers le développement**.

Sous-composantes :

2.1. Curriculum de leadership civique et d'apprentissage par le service :
Codévelopper un **programme d'éducation civique standardisé** intégrant des thématiques telles que l'identité nationale, le volontariat et le développement communautaire.

2.2. Brigade de la souveraineté alimentaire :
Créer un **corps structuré et opérationnel de citoyens formés**, déployés à l'échelle nationale pour appuyer la mise en œuvre des programmes agricoles régionaux. Cette brigade s'inscrit dans la **vision de transformation structurelle de l'agriculture sénégalaise**, combinant **patriotisme, formation, développement local et intégration de la jeunesse**.

2.3. Initiatives de consolidation de la paix et de cohésion sociale :
Mobiliser la **discipline militaire** et des **cohortes de jeunes interrégionales** pour promouvoir la tolérance, la résolution des conflits et la compréhension culturelle.

2.4. Citoyenneté verte et gestion environnementale :
Former les jeunes à **l'action climatique**, à la **restauration environnementale** et à la **conservation**, à travers des **projets de service communautaire**.

2.5. Réseaux d'anciens participants et d'engagement civique :
Établir des **réseaux de jeunes diplômés** après la formation afin de maintenir l'engagement, suivre l'impact, et favoriser **l'apprentissage entre pairs** et les **projets de service communautaire**.

Composante 3 : Gestion du projet, coordination et systèmes de connaissance

Cette composante garantit la **mise en œuvre efficace**, **l'apprentissage continu** et la **durabilité du programme**, grâce à une structure de gestion dédiée et à des systèmes favorisant l'adaptation basée sur les données et l'expansion stratégique.

Sous-composantes :

3.1. Gouvernance et opérations du projet :
Mettre en place une **unité conjointe de mise en œuvre** regroupant le **ministère des Forces armées**, le **ministère de l'Agriculture** et les **parties prenantes de la jeunesse**, avec des protocoles clairs de gouvernance et de responsabilité.

3.2. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA/MEL) :
Développer des **outils et systèmes robustes** pour mesurer les progrès, les résultats et les leçons apprises, afin d'assurer une amélioration continue et un **dialogue politique constructif**.

3.3. Communication et plaidoyer :
Positionner le programme comme un **modèle national de collaboration civilo-militaire pour le développement**, grâce à une communication stratégique et à un engagement renforcé des parties prenantes.

3.4. Mobilisation des ressources et durabilité :
Élaborer une **stratégie de financement mixte**, combinant **fonds publics**, **partenariats avec les bailleurs**, **investissements privés** et **mécanismes de recouvrement des coûts** issus des actifs productifs.

7. Stratégie de durabilité

La **stratégie de durabilité** du **Programme de Développement Agricole de l'Armée et de la Jeunesse (PDAAJ)** dans les systèmes agro-alimentaires repose sur **quatre piliers fondamentaux** : la **viabilité financière**, l'**intégration institutionnelle**, l'**inclusion sociale**, ainsi que la **gouvernance environnementale et citoyenne**. L'objectif est de garantir que les investissements du projet génèrent des **bénéfices durables** pour les systèmes alimentaires, l'emploi rural et la résilience nationale **au-delà du cycle de vie du projet**.

Cette stratégie repose sur **quatre piliers complémentaires et interdépendants** :

- L'intégration **institutionnelle**,
- La **viabilité financière**,
- La **prise de responsabilité des jeunes**,
- Et la **gouvernance environnementale**, afin d'assurer un **impact à long terme** et de réduire la **dépendance vis-à-vis des financements externes**.
Ainsi, ce modèle sera **institutionnalisé dans les dispositifs gouvernementaux et financé par le budget national**.

7.1. Durabilité institutionnelle

Le programme sera intégré dans les **systèmes nationaux** en s'appuyant sur la **capacité logistique et de gouvernance** des Forces armées sénégalaises, en collaboration avec le **Ministère de l'Agriculture**, le **Ministère de la Jeunesse** et la **Direction de la formation professionnelle**.

Son intégration dans les **cadres existants de développement territorial** permettra d'assurer sa **continuité** à travers les **budgets nationaux**, les **politiques publiques** et les **structures administratives**.

Les **installations militaires régionales** serviront de **pôles décentralisés de formation et de production**, favorisant une appropriation institutionnelle dans toutes les régions du pays.

7.2. Durabilité financière

La conception du programme intègre plusieurs **mécanismes générateurs de revenus** afin d'assurer la **pérennité opérationnelle** et la **couverture progressive des coûts** :

- **Vente des produits** issus des pôles agricoles soutenus par l'armée à des acheteurs institutionnels (écoles, casernes, hôpitaux) ;
- **Unités de transformation et de valorisation** gérées par des **coopératives de jeunes** ;
- **Formations payantes** destinées à certains participants externes ou partenaires ;
- **Partenariats public-privé** pour la **location d'équipements, la fourniture d'intrants** et la **distribution de produits**.

Le **gouvernement** intégrera progressivement les **coûts opérationnels de base** dans ses **cycles budgétaires**, tandis qu'un **appui complémentaire** sera mobilisé auprès du **secteur privé** et des **bailleurs de fonds** pour soutenir les **dépenses d'investissement** et le **passage à l'échelle**.

7.3. Appropriation par la jeunesse et continuité civique

Le programme favorisera un **sentiment d'appropriation** parmi les jeunes à travers la **création de coopératives post-formation**, le **développement de réseaux d'anciens participants** et des **initiatives de mobilisation civique dirigées par les pairs**.

Cette approche renforcera l'**apprentissage tout au long de la vie**, le **mentorat** et l'**impact communautaire durable**.

Les jeunes évolueront du statut de **bénéficiaires du programme** à celui d'**agro-entrepreneurs, formateurs et leaders civiques**, multipliant ainsi la portée et la pertinence du programme.

7.4. Durabilité environnementale

L'**agriculture intelligente face au climat** et **régénératrice** sera au cœur de toutes les activités de production et de formation.

En promouvant l'**agriculture de conservation**, l'**agroforesterie** et les **systèmes économes en eau**, le programme réduira la **dégradation de l'environnement** et renforcera la **résilience à long terme des systèmes alimentaires**.

Les jeunes participeront également à des **programmes de reboisement** et à des **projets d'infrastructures vertes**, reliant ainsi la **productivité agricole** à la **restauration et à la conservation environnementales**.

8.1. Coût estimatif du programme

Le **coût total estimé** de la mise en œuvre du **Programme Héritage Armée-Jeunesse pour l'Agro-entrepreneuriat et la Citoyenneté** est évalué à **24,8 millions USD** sur une période de **cinq ans**.

Ce montant comprend le **développement des infrastructures**, la **formation technique et civique**, la **gestion du projet**, ainsi que les **réserves de contingence** (incluant la TVA et les marges d'inflation).

8.2 Répartition des coûts par composante

Composante	Coût estimé (USD)	% du total
Composante 1 : Modèles de fermes et développement des infrastructures	14 762 734	59,5 %
Composante 2 : Assistance technique et formation à la citoyenneté	4 500 000	18,1 %
Composante 3 : Gestion du programme et systèmes de connaissance	1 650 000	6,6 %
Réserve de contingence (incluant TVA et marge d'inflation)	3 887 939	15,8 %
Coût total du programme	24 800 673	100 %

8.3 Structure de financement

Le programme sera financé selon un **modèle de partenariat public-privé (PPP)**, avec **AGRA** en tant que **bailleur principal et facilitateur stratégique**.

Les contributions seront mobilisées comme suit :

Source de financement	Type	Valeur estimée (USD)	% du total
AGRA	Subvention financière principale	16 120 438	65 %
Secteur privé (fournisseurs d'intrants, partenaires en équipements, transformateurs)	Co-investissement (en espèces / en nature)	5 456 148	22 %
Gouvernement du Sénégal	Contribution en nature (terres, logistique, exonérations fiscales)	3 224 087	13 %

Source de financement	Type	Valeur estimée (USD)	% du total
Total mobilisé		24 800 673	100 %

8.4. Calendrier de mise en œuvre

Le programme sera exécuté sur une période de **cinq ans (2026–2031)**, selon une approche **phasée et progressive** :

- **Année 1 (2026)** : Planification, finalisation de la conception, préparation des terres, mobilisation des parties prenantes et premiers achats.
- **Années 2–3 (2027–2028)** : Construction des infrastructures principales, déploiement des curricula, première cohorte de formation et opérationnalisation des pôles agro-industriels.
- **Année 4 (2029)** : Extension vers de nouveaux sites, évaluation du programme, lancement des coopératives de jeunes et campagnes de citoyenneté.
- **Année 5 (2031)** : Réplication régionale, intégration dans les politiques nationales et mise en œuvre de la stratégie de financement à long terme.

9. Structure organisationnelle et de gestion

Le programme sera mis en œuvre dans le cadre d'un **mécanisme de coordination civilo-militaire** conçu pour garantir la **supervision stratégique, l'efficacité opérationnelle et la pérennité**.

La structure intègre le leadership du **ministère des Forces armées** et des **institutions civiles concernées**, appuyée par les **normes fiduciaires et techniques d'AGRA**.

9.1. Institutions principales de mise en œuvre

Ministère des Forces armées (MoAF)

Le MoAF agira en tant qu'**agence d'exécution**, fournissant les **infrastructures, le soutien logistique et la supervision technique**. Il dirigera la mobilisation des **actifs militaires** – terres, personnel et moyens de transport – vers des objectifs productifs civils.

AGRA (Alliance pour une Révolution Verte en Afrique)

En tant que **partenaire technique et financier principal**, AGRA assurera la **gestion de la**

subvention, l'appui technique, le suivi des performances et la diffusion des connaissances.

AGRA facilitera également la **mobilisation des partenaires du secteur privé et des collaborateurs régionaux.**

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Souveraineté Alimentaire (MASAE)
Le MASAE apportera un **appui à la vulgarisation agricole**, favorisera l'**intégration aux programmes du PNIA II**, et garantira la **cohérence avec les politiques de sécurité alimentaire.**

Ministère de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle

Ce ministère assurera la **coordination des normes de formation, les processus de certification, et l'alignement avec les programmes nationaux de développement des compétences.**

9.2. Comité de pilotage du projet (CPP)

Un Comité de pilotage de haut niveau sera établi pour assurer la gouvernance et l'orientation stratégique du programme.

Le CPP se réunira deux fois par an et sera coprésidé par le ministère des Forces armées et le ministère de l'Agriculture.

Membres :

- Représentants des PTFs
- Partenaires du secteur privé (agro-industrie, fournisseurs d'équipements)
- Associations de jeunes et de femmes
- Ministère de la Formation professionnelle
- Ministère de l'Aménagement du territoire
- Représentants de la société civile **et** des collectivités locales

Le CPP approuvera les plans de travail et budgets annuels, évaluera les progrès de mise en œuvre et facilitera l'alignement des politiques publiques.

9.3. Unité de gestion du projet (UGP)

Une UGP dédiée sera créée et hébergée au sein du ministère des Forces armées, en partenariat avec AGRA.

Elle assurera la gestion quotidienne et le suivi opérationnel du programme.

Personnel clé :

- Directeur de projet (officier supérieur ou haut fonctionnaire détaché)
- Coordinateur technique agricole
- Responsable du programme de formation et de citoyenneté
- Gestionnaire du Suivi-Évaluation-Apprentissage (SEA/MEL)
- Spécialiste en finances et passation des marchés
- Chargé(e) de l'intégration genre et jeunesse
- Chargé(e) des partenariats et de la communication

L'UGP coordonnera les activités régionales, gérera les prestataires de services, supervisera les délais de construction et assurera la liaison avec les partenaires privés et institutions de formation.

9.4. Unités de mise en œuvre sur le terrain (UMT)

Chaque base militaire participante ou site agricole disposera d'une Unité de mise en œuvre sur le terrain, dirigée par un Officier de liaison agricole et soutenue par des agents agricoles civils et des formateurs professionnels.

Ces unités décentralisées exécuteront la formation, la production et le suivi de proximité, sous la supervision de l'UGP.

9.5. Bureau de facilitation des partenariats et du secteur privé

Un guichet PPP (Partenariat Public-Privé) sera établi au sein de l'UGP pour coordonner la collaboration avec les fournisseurs d'intrants, transformateurs, entreprises d'équipements et prestataires de services financiers.

Ce bureau veillera à ce que le projet reste aligné sur les incitations du secteur privé, tout en favorisant l'innovation et la mise à l'échelle.

10. Matrice des risques

Catégorie de risque	Description du risque	Mesures d'atténuation	Risque résiduel	Entité responsable
Coordination institutionnelle	Désalignement entre institutions militaires et civiles pouvant causer des retards ou des conflits.	Définir les rôles via un MoU ; établir un Comité de pilotage conjoint ; nommer des officiers de liaison.	Moyen	Ministère des Forces armées, ministère de l'Agriculture, UGP
Participation des jeunes	Les jeunes peuvent éviter le programme à cause du stigmate militaire ou d'une communication insuffisante.	Créer une image civique ; offrir des allocations ; mener des campagnes de mobilisation rurale.	Moyen	UGP, ministère de la Jeunesse, Collectivités locales
Absorption du marché	Les jeunes formés peuvent avoir du mal à accéder aux marchés ou à développer leurs entreprises.	Négocier des contrats d'achat ; offrir un appui à l'incubation ; relier aux agrégateurs privés.	Moyen-élévé	UGP, Chambres de commerce, Secteur privé
Climat et environnement	Les projets agricoles peuvent être affectés par des aléas climatiques ou la variabilité des pluies.	Promouvoir l'agriculture intelligente ; construire des infrastructures hydrauliques ; former aux pratiques agroécologiques.	Moyen	UGP, Génie militaire, ministère de l'Environnement
Utilisation des terres	Risque de conflits liés à la réaffectation des terrains militaires pour des usages civils.	Sécuriser les accords fonciers ; impliquer les communautés et autorités locales dès la planification.	Moyen	Ministère des Forces armées, ministère des Domaines

Risques sécuritaires	Les zones agricoles éloignées peuvent connaître des troubles ou une insécurité frontalière.	Prioriser les zones sûres ; mobiliser la logistique et le renseignement militaire pour la protection.	Faible	Ministère des Forces armées, Gendarmerie nationale
Inclusion du genre	Les normes socioculturelles peuvent limiter la participation des femmes.	Imposer un quota de 50 % de femmes ; fournir des structures d'accueil sûres et des services de garde.	Moyen	UGP, Ministère du Genre, Associations féminines
Engagement du secteur privé	Faible intérêt des entreprises pour les PPP en raison de risques perçus ou de faibles rendements.	Offrir des incitations co-brandées, outils de réduction des risques et stratégies ciblées B2B.	Moyen	UGP, AGRA, ministère de l'Économie
Dépassements budgétaires	Hausse des coûts ou retards entraînant un dépassement du budget.	Maintenir une réserve de contingence ; utiliser des logiciels de suivi des coûts ; planifier la mise en œuvre par phases.	Moyen	UGP, AGRA, Auditeurs indépendants
Durabilité post-financement	Risque d'effondrement du programme après la fin du soutien des bailleurs.	Intégrer le projet aux systèmes nationaux ; former des formateurs locaux ; établir des composantes génératrices de revenus.	Moyen-élévé	UGP, ministère de la Formation professionnelle, AGRA

11. Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
Objectif global	Contribution aux ODD 2, 8, 13 et 16 ; amélioration de l'emploi des jeunes et de la citoyenneté par le développement agro-civique	0	Revue à mi-parcours	Adoption par les politiques nationales	Suivi des ODD, enquêtes nationales	Année 3	UGP, Ministères
Objectif de développement	5 000 jeunes formés ; 60 % en emploi ou auto-emploi ; amélioration de l'indice d'engagement civique	0	2 500 jeunes	5 000 jeunes	Registres de formation, études de suivi, indice civique	Annuelle	UGP, Min. Jeunesse, Agriculture, Forces armées
Résultat 1 : Chaînes de valeur agricoles viables développées	% de jeunes employés / auto-employés dans le secteur agroalimentaire ; volume de production commercialisé à partir	0 %	40 %	60 %	Études de suivi, registres coopératifs, rapports de marché	Annuelle	UGP, Min. Agriculture

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
	des fermes liées à l'armée						
	Nombre de groupes ou coopératives agro-entrepreneuriales dirigés par des jeunes créés	0	30 groupes	60 groupes	Registres d'incubation, certificats de coopérative	Semestrielle	UGP
Résultat 2 : Citoyenneté et responsabilité civique renforcées	% de jeunes ayant complété le programme de leadership civique ; nombre de projets communautaires réalisés	0 %	50 %	80 %	Registres de formation, rapports de service communautaire	Annuelle	UGP, Min. Jeunesse, Forces armées
	Indice de confiance civilo-militaire (perception des jeunes)	À déterminer	+10 %	+25 %	Enquêtes auprès des jeunes, suivi de l'engagement civique	Mi-parcours / Finale	Évaluateur externe

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
Résultat 3 : Intégration des infrastructures appuyées par l'armée dans les programmes nationaux	% de sites de projet intégrés dans les systèmes du Min. Agriculture ou Jeunesse après le projet	0 %	30 %	60 %	Notes d'intégration, mises à jour des politiques gouvernementales	Annuelle	UGP, Ministères
Produit 1.1 : Pôles agricoles établis sur des terres militaires	Nombre de sites agricoles construits / réhabilités	0	5	10	Rapports de construction, visites de sites	Trimestrielle	UGP
Produit 1.2 : Unités de transformation et outils distribués	Nombre d'unités de transformation mobiles / fixes opérationnelles	0	10	25	Registres de passation, rapports d'exploitation	Semestrielle	UGP
Brigade de la souveraineté alimentaire							

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
Produit 1.3 : Pratiques CSA et durables mises en œuvre	% de sites agricoles appliquant des approches d'agriculture intelligente face au climat (CSA)	0	50 %	90 %	Journaux de formation, inspections de sites	Annuelle	UGP, Services de vulgarisation
Produit 2.1 : Curriculum d'éducation civique mis en œuvre	Nombre de cohortes de jeunes ayant achevé les modules civiques	0	10 cohortes	20 cohortes	Évaluations de curriculum	Annuelle	UGP, Min. Jeunesse
Produit 2.2 : Projets environnementaux et de consolidation de la paix mis en œuvre	Nombre d'initiatives vertes ou de cohésion lancées	0	15 projets	30 projets	Fiches de retour des jeunes, couverture médiatique	Semestrielle	UGP, Forces armées

Hiérarchie des résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible intermédiaire	Cible finale	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
Produit 3.1 : Unité SEA et opérationnelle établie	UGP opérationnelle avec tableau de bord SEA actif	0	Partielle	Système complet en service	Rapports SEA, effectifs UGP	Trimestrielle	UGP
Produit 3.2 : Notes politiques, enseignements et produits de plaidoyer publiés	Nombre de publications et d'engagements des parties prenantes	0	10	25	Journaux de communication, rapports AGRA	Annuelle	UGP, AGRA